SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES
Région du Montréal métropolitain

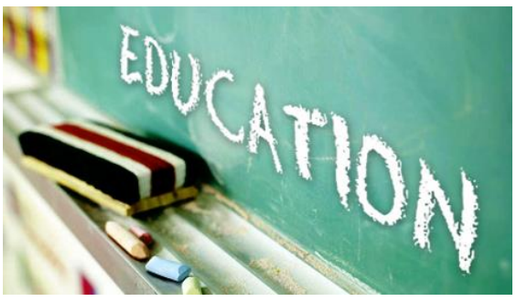

FORMATIONS SYNDICALES

FICHE D'INSCRIPTION

25 AU 27 OCTOBRE 2019

N.B. : **VOUS FAITES VOTRE CHOIX DE COURS SOIT EN INSCRIVANT UN X DANS LA CASE DU COURS CHOISI, SOIT EN INDIQUANT VOTRE ORDRE DE PRÉFÉRENCE ❮ ❶ ❷ ❯ SI VOUS CHOISISSEZ PLUS D'UN COURS.**

☐ **PROCÉDURE DE GRIEFS**
☐ **DÉLÉGUÉ(E) DE BASE**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

☎ DOMICILE : ( ) _____ ☎ TRAVAIL : ( ) _____ ☎ CELL. : ( ) _____

NO IDENTIFICATION EMPLOYEUR : _____ DATE D'ENTRÉE AUX POSTES : _____

CLASSIFICATION : _____ ❑ PLEIN-TEMPS ❑ TEMPS-PARTIEL ❑ TEMPORAIRE

LIEU DE TRAVAIL : _____ SECTION DE TRAVAIL : _____

HORAIRE DE TRAVAIL : DE _____ À _____ FONCTION SYNDICALE : _____

ÊTES-VOUS PRÉSENTEMENT EN CONGÉ OU ABSENT DU TRAVAIL ? OUI _____ NON _____

AVEZ-VOUS DES ALLERGIES ALIMENTAIRES ? OUI _____ NON _____

LESQUELLES : _____

LES SESSIONS DÉBUTERONT À 09h00 LE VENDREDI ET SE TERMINERONT LE DIMANCHE À 17h00.

- J'ARRIVERAI JEUDI POUR LE SOUPER _____ EN SOIRÉE _____ HEURE _____
- J'ARRIVERAI VENDREDI MATIN AVANT 9H00 _____
- JE DÉSIRE PARTAGER MA CHAMBRE OUI _____ NON _____

  SI OUI , AVEC _____

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MA CONJOINTE OU DE MON CONJOINT OUI _____ NON _____

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MON OU MES ENFANTS OUI _____ NON _____

---- S.V.P. bien vouloir indiquer le nombre et l'âge _____

- JE DÉSIRE UNE CHAMBRE SECTION FUMEUR _____ NON-FUMEUR _____
- J'AI BESOIN D'UN CONGÉ AVEC PAIE (une journée) POUR AFFAIRES SYNDICALES :

OUI ☐ NON ☐ DATE _____ 2019 HEURE : DE _____ À _____

✎ **LA DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION EST LE 4 OCTOBRE 2019, AVANT 16H00.** VOTRE COPIE D'INSCRIPTION DEVRA ÊTRE EXPÉDIÉE **(ET REÇUE)** À LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL, AU 565, BOULEVARD CRÉMAZIE EST, BUREAU 3100, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2M 2V6 (seules les inscriptions des membres en règle seront prises en considération).

❖ **AUCUNS FRAIS D'HÉBERGEMENT POUR LES CONJOINTS OU CONJOINTES AINSI QUE POUR LES ENFANTS.**

HÔTEL MANOIR DES SABLES
90, AVENUE DES JARDINS
ORFORD (QUÉBEC) J1X 6M6

AUTOROUTE 10 EST SORTIE 118 TOURNEZ À GAUCHE

(VERSO)

DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ÉDUCATION DU STTP, ENVIRON 40 MEMBRES DE LA RÉGION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN POURRONT PARTICIPER À UNE SESSION À L'INTÉRIEUR DES DEUX (2) OPTIONS SUIVANTES :

1. PROCÉDURE DE GRIEFS

Cette session s'adresse aux délégué(e)s des unités urbaine et rurale et suburbaine qui ont déjà suivi le cours de délégué(e)s de base.

LES OBJECTIFS SONT :

- Approfondir et rafraîchir vos connaissances quant à la procédure actuelle de griefs.
- De comprendre l'importance de la qualité des dossiers de griefs dans les différentes étapes du processus.

2. DÉLÉGUÉ(E) DE BASE

Cette session est offerte prioritairement aux nouveaux délégué(e)s et aux nouveaux délégué(e)s substituts des unités urbaine, rurale et suburbaine ainsi qu'à tous ceux et celles qui aspirent à le devenir. Toutes les personnes intéressées devront avoir suivi le cours d'initiation à la vie syndicale (ou l'équivalent) et n'avoir jamais participé à cette formation.

LES OBJECTIFS SONT :

- Permettre aux participantes et participants de se familiariser avec la convention collective, et ce, tout en améliorant leur qualité de communicateur ou communicatrice.

COMMENT PARTICIPER

VOS DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX AURONT EN LEUR POSSESSION DES FICHES D'INSCRIPTION, QUE VOUS DEVREZ COMPLÉTER ET RETOURNER À LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL.

LE SYNDICAT DÉFRAIE, POUR LES PARTICIPANTES / PARTICIPANTS, LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, LES REPAS, LES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS AINSI QUE LE TRANSPORT.

N.B. : LES MEMBRES PARTICIPANT À CETTE SESSION DE FORMATION ONT LE DROIT PRÉVU DANS NOS STATUTS, CLAUSE 7.63, À UN REMBOURSEMENT MAXIMAL DE 100$ PAR FAMILLE, PAR JOUR, POUR LES FRAIS DE GARDIENNAGE ET DE 115$ POUR LES SOINS AUX AÎNÉS, ENFANTS OU DES PERSONNES À CHARGE AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX, PAR FAMILLE, PAR JOUR POUR LA GARDE HORS DES LIEUX.

Solidarité,

Yannick Scott
Dirigeant régional à l'éducation et à l'organisation
STTP - Région du Montréal métropolitain
YS/nf sepb-225

Montréal, le 13 septembre 2019 / **No 003**